



CONDITIONS GENERALES DE L'APT

Au P'tit Train

1 Inscription

- 1.1 Priorité est donnée aux habitants de Genthod et Bellevue, les enfants domiciliés dans une autre commune seront placés sur liste d'attente.
- 1.2 L'inscription devient **ferme et définitive** dès le paiement de l'intégralité des coûts.
- 1.3 En contrepartie, elle devient caduque si aucun paiement n'est fait 5 jours ouvrables avant le début de la garde (relevé bancaire faisant foi).
- 1.4 L'accueil partiel est accepté mais priorité est donnée aux inscriptions à la semaine.
- 1.5 L'APT se réserve le droit de fermer le centre d'accueil si un minimum de 5 inscriptions n'est pas atteint.

2 Horaires du Lundi au Vendredi

• Accueil	Entre 08h00 et 09h00
• Début des activités	09h00
• Fin des activités	17h00

3 Tarif et frais (sous réserve de modification)

- 3.1 Aucun remboursement ne sera effectué suite à un renvoi d'un enfant, ni même en cas de maladie ou d'accident pendant la semaine de garde.

3.2 Frais divers :

• Frais d'inscription annuel (payable cash le jour d'inscription)	30. -
• Désistement d'inscription (frais administratif)	50. -

3.3 Enfant(s) domicilié(s) à **Genthod-Bellevue** (subside communal)

• Accueil partiel (à la journée)	40. -
• Accueil à temps complet (à la semaine)	200. -
• Accueil à temps complet pour le second enfant d'une même famille (à la semaine)	180. -
• Accueil à temps complet pour le troisième enfant d'une même famille (à la semaine)	160. -

3.4 Enfant(s) domicilié(s) **autres communes** (sans subside communal)

• Accueil partiel (à la journée)	50. -
• Accueil à temps complet (à la semaine)	250. -
• Accueil à temps complet pour le second enfant d'une même famille (à la semaine)	230. -
• Accueil à temps complet pour le troisième enfant d'une même famille (à la semaine)	210. -

- 3.5 Le rabais de Chf. 20.- par enfant et par semaine dès le 2^{ème} enfant (et ainsi de suite) n'est offert que si les enfants sont placés ensemble la même semaine !

4 Devoir d'avertir

- 4.1 Il est impératif d'avertir toute absence de l'enfant au plus tard jusqu'à 08h00 le jour de la garde en laissant un message sur le combox d'une des animatrices.
- 4.2 Lors d'un retard pour récupérer son enfant, merci d'avertir **impérativement l'APT**.



5 Collations

- 5.1 L'APT offre le goûter. En contrepartie, l'enfant doit apporter son repas de midi qui peut être réchauffé sur place (micro-onde).

6 Transgression des règles

- 6.1 En cas de transgression d'une des règles de l'APT, cela entraîne un avertissement et dans un cas sérieux à grave, une annulation de l'inscription, sans aucun remboursement.

7 Assurances

- 7.1 L'enfant doit impérativement être assuré contre les accidents et les parents justifier d'une RC (responsabilité civile) lors de l'inscription
- 7.2 L'APT décline toute responsabilité en cas de vol dans ses locaux
- 7.3 Tous dégâts occasionnés seront remboursés et/ou remplacés par les parents
- 7.4 Toutes dépenses faite pour une urgence médicale (y compris les frais de transports), seront à la charge des parents.

